

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2021\_037**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de MOURS SAINT EUSEBE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 19/03/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 92 - votants : 110

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS**

**PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, ROZO Christian, BARDE Robert, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, CAUMES François, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, BARNERON Phippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, BROSE Nathalie, CLOUZEAU Amanda, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGÉAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, VASSY Jean-Louis

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène  
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian  
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne  
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier  
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame CLOUZEAU Amanda  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame CLOUZEAU Amanda  
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Monsieur CASARI Bruno a donné pouvoir à monsieur HURIEZ Thomas  
Monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain  
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise  
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence  
Madame TENNERONI Annie-Paule a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck

Le budget annexe Déchets Ménagers retranscrit les opérations financières de la compétence collecte et traitement des déchets de Valence Romans Agglo. Il retrace l'affectation des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération et de la

redevance perçue au même titre sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de la Maye pour une période transitoire puisque la loi impose aux intercommunalités de s'accorder sur un mode unique de financement de cette compétence.

Pour le budget fonctionnement 2021, les montants proposés prennent en compte l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes TGAP (+ 12 € / tonne), impactant le coût des enfouissements des encombrants. Elle se retrouve tant au chapitre 011 qu'au chapitre 65 dans lequel se trouvent les frais relatifs au SYTRAD. Toutefois, ce dernier s'engage à limiter ses hausses de contribution à hauteur de l'inflation prévisionnelle en incorporant ces surcoûts à ses charges.

En investissement, les dépenses vont principalement porter sur :

- L'acquisition de nouveaux bacs et conteneurs suite aux nouvelles réglementations liées aux consignes de tri : en vertu de la loi, davantage d'objets « plastique » devraient être proposés au tri au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En parallèle, l'Agglo travaille sur l'utilisation d'un seul bac déchet pour le tri « multi-matériaux » (2,6 M€),
- La poursuite du déploiement des conteneurs semi-enterrés (2 M€),
- Le changement du parc des conteneurs d'apport volontaire de VRH sous délégation de maîtrise d'ouvrage ce qui se traduit par 1,7 M€ de dépenses pour compte de tiers. L'Agglomération participera *in fine* au financement de cette mise aux normes en raison des bénéfices partagés d'un tel renouvellement.

### Equilibre de la Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
011 - Fonctionnement service	11 279 960 €	11 242 624 €
012 - Frais de personnel	2 933 986 €	2 968 150 €
042 - Amortissements	929 673 €	865 675 €
65 - Charges externes	12 722 371 €	13 079 900 €
66 - Frais financiers	12 500 €	15 500 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000 €	8 000 €
68 - Dotations aux provisions	0 €	3 241 €
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>27 886 490 €</b>	<b>28 183 090 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	10 000 €	0 €
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>27 896 490 €</b>	<b>28 183 090 €</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
042 - Amortissements	1 880 €	1 880 €
70 - Redevances	2 236 500 €	1 801 500 €
73 - Fiscalités	23 375 000 €	24 100 000 €
74 - Dotations et Financements externes	2 268 000 €	2 279 000 €
75 - Autres produits de la gestion courante	15 010 €	510 €
013 - Atténuations de charges	100 €	200 €
<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>27 896 490 €</b>	<b>28 183 090 €</b>

A titre prévisionnel, l'autofinancement brut s'élève à 863 795 €, il se constitue des transferts constatés en dépense par le virement du chapitre 023 et les opérations d'ordre déduction faite de recettes d'ordre du chapitre 042.

La charge nette des investissements à financer correspond à 5,4 M€ à savoir 6,4 M€ financés par 1 M€ de FCTVA.

Ainsi, le budget s'équilibre par un nouvel endettement de l'ordre de 4,6 M€. Ce montant sera éventuellement mobilisé au regard des résultats de l'exercice 2020 constatés au compte administratif.

### Equilibre de la Section d'Investissement

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021
2..... - Dépenses d'équipement	3 924 650 €	6 435 152 €
4581 - Opérations sous mandat	0 €	1 700 000 €
16 - Remboursement du capital de la dette	40 000 €	36 500 €
040 - Amortissements	1 880 €	1 880 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €
<b>Total charges d'investissement</b>	<b>4 016 530 €</b>	<b>8 223 532 €</b>

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021
10 - Dotations	639 000 €	1 000 000 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	5 000 €
16 - Nouveaux emprunts	2 387 857 €	4 599 857 €
4582 - Opérations sous mandat	0 €	1 700 000 €
024 - Produits de cessions	0 €	3 000 €
040 - Amortissements	929 673 €	865 675 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	50 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 000 €	0 €
<b>Total produits d'investissement</b>	<b>4 016 530 €</b>	<b>8 223 532 €</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2021 du budget annexe Déchets ménagers qui s'équilibre à hauteur de 28 183 090,00 € en fonctionnement et de 8 223 532,00 € en investissement,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 102 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 8 voix

TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, PAGANI Isabelle, CASARI Bruno, GALLAND Jean-François, MEJEAN Florent, ROCHE Annie

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 30/03/2021 

ID : 026-200068781-20210330-2021\_DELIB037-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 01/04/2021  
Le Président,  
Par déléation,  
Véronique DEBEAUMONT  
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.